

**CENTRE
DE SANTÉ**
INSA LYON



sommaire

PRÉSENTATION

1

—

L'ÉQUIPE DU CENTRE DE SANTÉ

2

—

LES MISSIONS PRINCIPALES

Les Consultations de prévention (gratuites)

- L'accueil infirmier
- L'entretien infirmier
- Le bilan de prévention infirmier
- Les consultations
d'aménagements universitaires
- Les consultations
avec un médecin psychiatre

Les Consultations de soins (payantes)

- Les soins infirmiers
- Les consultations de médecine générale

La promotion de la santé

3

—

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

4

—

QUE FAUT-IL PRÉVOIR POUR CHAQUE RENDEZ-VOUS ?

5

—

QUELS SONT LES COÛTS ?

CONTACT



Présentation

Le centre de santé, ouvert à l'ensemble des étudiants de l'INSA, a pour vocation de faciliter l'accès aux soins.

Il propose des consultations préventives et curatives grâce à son équipe soignante composée d'infirmières et de médecins. Les professionnels du centre de santé de l'INSA Lyon sont soumis en vertu de l'article 226-13 du Code pénal, **au secret médical.**

INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
LYON
BÂTIMENT CAMILLE CLAUDEL

SAUF 

1

L'ÉQUIPE DU CENTRE DE SANTÉ

Une secrétaire

Quatre infirmières

Un médecin
de prévention

Un médecin
psychiatre

Un médecin
généraliste

2

LES MISSIONS PRINCIPALES

LES CONSULTATIONS DE PRÉVENTION (gratuites)^{L*}

L'accueil infirmier

Il permet l'évaluation et la réalisation de soins courants, physique et psychologique ainsi que l'enregistrement des dispenses de cours et de sport pour raison médicale.

Les infirmières conseillent et orientent vers des services adaptés les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h00 à 17h30 et le mercredi de 9h à 16h30.

L'entretien infirmier

Les infirmières proposent également des entretiens sur rendez-vous d'une durée d'environ 20 minutes permettant un échange individuel sur un point spécifique.

Le bilan de prévention infirmier

Ce bilan obligatoire permet d'aborder différents sujets (vaccins, alimentation, sommeil, consommations, sexualité...) et permet d'apporter des conseils appropriés et individualisés en santé. Il est important que vous signaliez tout problème médical susceptible de pénaliser la poursuite de vos études.



Les consultations d'aménagements universitaires

Le médecin de prévention répond aux différentes demandes d'aménagements pour faciliter la scolarité des étudiants, en cas de pathologie.

Le suivi des élèves en situation de handicap est assuré en priorité par le médecin de prévention, référent auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'adaptation d'une scolarité s'organise uniquement sur rendez-vous, en lien étroit avec la Cellule Handicap de l'INSA et les directions de département.

Les consultations avec un médecin psychiatre

Cette consultation demande un premier entretien avec une infirmière du centre de santé qui pourra proposer dans un second temps un rendez-vous avec le médecin psychiatre.

NB : Il ne délivre pas d'ordonnance.



LES CONSULTATIONS DE SOINS (payantes)

Le centre de santé permet des consultations de médecine et des soins infirmiers en complémentarité avec les médecines de villes et centres hospitaliers.

Les soins infirmiers

Sur présentation d'une prescription médicale, il est possible de réaliser les soins suivants au centre de santé :

- Pansements (contacter le centre de santé au préalable pour préciser le type de pansement)
- Injection sous-cutanée
- Injection intra-musculaire
- Retrait de fils et agrafes

Les consultations de médecine générale

Le médecin généraliste reçoit des patients pour les motifs suivants : pathologies aiguës ou chroniques, gynécologie, vaccination, certificat de sport...



LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Le centre de santé propose tout au long de l'année universitaire des actions de prévention et de promotion de la santé.

Organisées et animées par l'équipe soignante ou en collaboration avec des partenaires extérieurs, ces actions de sensibilisation et d'information ont trois objectifs :

- diffuser des conseils en santé,
- répondre aux principales interrogations des étudiants,
- mettre à disposition des informations utiles (coordonnées de structures de soins ou d'accueil spécialisé, centre de dépistage...).

Diverses thématiques sont abordées : santé mentale, consommations addictives, sexualité, maîtrise du stress, alimentation et nutrition, sommeil, etc.

3

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

NB : Si vous avez un médecin référent à proximité, vous devez prendre rendez-vous avec lui en priorité.

Les rendez-vous de consultation et de soins payants de médecine Générale (médecin généraliste et soins infirmiers sur prescription médicale)

- sur le site internet du centre de santé :

<https://insa-lyon.contactsante.fr/RendezVous>

avec votre adresse mail INSA

- ou par **téléphone au 04 72 43 79 98.**

Si votre situation nécessite un avis rapide, n'hésitez pas à contacter le centre de santé par téléphone

Actions collectives organisées

- Des événements pour promouvoir les aspects de la santé sous forme de stand, de conférence, de débats, théâtre-forum...
- Des modules de prévention aux risques liés à la consommation d'alcool en lien avec les associations étudiantes de l'INSA.
- Des ateliers « Un Temps pour Soi » pour mieux maîtriser le stress.
- Une veille documentaire pour diffuser une information actualisée au sein de l'établissement.

Actions individuelles proposées

- Des massages sur chaise.
- Des exercices de respiration abdominale, de relaxation, de réassurance, ainsi que des techniques d'automassage.

Les rendez-vous de consultations de prévention gratuites (médecin de prévention, entretiens infirmiers)

- par téléphone **au 04 72 43 79 98**
- ou sur place, auprès du secrétariat.

Le service est également joignable par mail : centresanteinsa@insa-lyon.fr

4

QUE FAUT-IL PRÉVOIR POUR CHAQUE RENDEZ-VOUS ?



Carte vitale ou attestation CPAM à jour



Moyen de paiement pour les consultations de soins payantes : carte bancaire uniquement



Documents médicaux si nécessaire



Carnet de santé et/ ou de vaccinations



Carte d'étudiant de l'année en cours

5

QUELS SONT LES COÛTS ?

Pour les consultations médicales et les soins infirmiers sur prescription médicale, les professionnels pratiquent le tiers-payant, dispensant de l'avance des frais remboursés par la CPAM. Les médecins du centre de santé sont conventionnés Secteur 1 (honoraires réglés en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM).

Par exemple, pour une consultation de médecine général à 30€, il faudra avancer 11€ qui vous seront ensuite remboursés par votre organisme de complémentaire santé (mutuelle).





CONTACT

CENTRE DE SANTÉ

centresanteinsa@insa-lyon.fr

04 72 43 79 98

- Accueil les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 8h00 à 17h30
- Accueil le mercredi de 9h à 16h30
- Fermé les lundis de 14h00 à 15h30, samedi, dimanche et congés universitaires.

INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
LYON

UNIVERSITÉ
LYON
membres de